



**Les auto-entrepreneurs en 2010 :
Un succès confirmé !**

Dès sa mise en place, le 1^{er} janvier 2009, le régime de l'auto-entrepreneur a remporté un franc succès. Ainsi, sur l'année 2009, 320 019 créateurs d'entreprises ont opté pour ce régime, soit 55 % des créations de l'année. L'engouement des Français pour ce régime a eu un effet considérable pour les créations d'entreprises françaises dont le nombre a augmenté de 75 % en un an.

L'intérêt pour ce nouveau régime s'est confirmé en 2010 : 358 588 créateurs d'entreprises ont choisi ce nouveau régime. Ainsi entre 2009 et 2010, le nombre de créations d'entreprises avec le régime de l'auto-entrepreneur a augmenté de 12 %, alors que dans le même temps, les autres entreprises se sont inscrites dans la stabilité (+ 1 %).

La hausse du nombre de créations d'auto-entrepreneurs en 2010 résulte de l'importante croissance observée durant le premier semestre (+ 31 %). Sur cette période, le régime a connu un niveau exceptionnel de création d'entreprises (33 274 créations en moyenne par mois durant le premier semestre 2010 contre 27 989 pour le second semestre 2009 et 26 676 pour le second semestre 2010).

■ ■ ■ Des évolutions contrastées selon le secteur d'activité

● ● ● Quels sont les secteurs d'activité concernés par le régime de l'auto-entrepreneur ?

C'est dans les activités de type services que les créations sont les plus importantes : 47 % des créations sous le régime de l'auto-entrepreneur.

Par ailleurs, quatre secteurs d'activités regroupent près de 60 % d'entre-elles :

- Les activités scientifiques et techniques (17 % des créations sous ce régime). Dans ce secteur, les créations surviennent principalement dans les activités de conseil en gestion (43 % des créations du secteur) et les activités de design (18 %).
- **Le commerce de détail** (16 % des créations sous ce régime). La majorité des entreprises de ce secteur (79 % des entreprises du secteur) ont été créées dans les activités de commerce de détail hors magasin (éventaires, marchés, vente à distance, vente à domicile...).
- **La construction** (14 % des créations sous ce régime).
- **Les services en direction des personnes** (13 % des créations sous ce régime). Ce secteur compte notamment les activités de réparation de biens personnels et d'ordinateur (25 % des créations), les activités d'esthéticienne (18 %) et les activités de coiffure (10 %).

La création par secteurs d'activité en 2010

Secteurs d'activité	Nombre de créations d'auto-entreprises en 2010	Répartition des auto-entreprises de 2010	Ratio auto-entreprises /entreprises traditionnelles en 2010
Activités de type secondaire	65 426	18,2 %	116
Industrie	14 972	4,1 %	102
Construction	50 454	14,1 %	121
Activités de type commerce	124 700	34,8 %	131
Commerce de détail	56 591	15,8 %	177
Commerce de gros	2 598	0,7 %	26
Commerce de bouche	474	0,1 %	27
Immobilier	2 840	0,8 %	19
Hébergement et restauration	8 687	2,4 %	47
Vente et réparation automobile	7 943	2,2 %	118
Services en direction des personnes	45 567	12,7 %	412
Activités de type services	168 462	47,0 %	151
Courtage	4 486	1,3 %	43
Transports	2 855	0,8 %	42
Activités scientifiques et techniques	61 861	17,3 %	185
Activités de soutien aux entreprises	27 614	7,7 %	197
Information et communication	20 677	5,8 %	219
Enseignement	23 676	6,6 %	502
Arts, spectacles et activités récréatives	16 448	4,6 %	470
Santé	8 962	2,5 %	48
Activités financières	1 883	0,5 %	17
Ensemble des secteurs	358 588	100,0 %	136

Tous les secteurs d'activité ne sont pas égaux devant le régime de l'auto-entrepreneur. Il est minoritaire dans certains secteurs (ces entreprises y sont de deux à cinq fois moins nombreuses que les entreprises traditionnelles) : les activités financières, l'immobilier, le commerce de gros, le commerce de bouche, les transports, le courtage et la santé (ces secteurs comptent entre 17 et 48 créations d'auto-entreprises pour 100 créations d'entreprises traditionnelles).

En revanche, dans d'autres secteurs, le plus souvent des activités de services, les auto-entrepreneurs sont surreprésentés ; ils peuvent être jusqu'à cinq fois plus nombreux que les entreprises traditionnelles. Ce sont les secteurs du commerce de détail, des activités scientifiques et techniques, des activités de soutien aux entreprises, des activités de l'information et de la communication, des services en direction des personnes, des arts, spectacles et activités récréatives et d'enseignement (on y recense entre 177 et 502 créations d'auto-entreprises pour 100 créations traditionnelles).

Certaines activités (appartenant ou non à ces secteurs) se caractérisent par un nombre de créations sous le régime de l'auto-entrepreneur particulièrement élevé :

- les services de traiteur (412 auto-entrepreneurs pour 100 entreprises traditionnelles),
- les arts du spectacle vivant (472) qui comprennent les conférenciers, les organisateurs de tournées, d'évènements artistiques, les techniciens du son, les éclairagistes, les techniciens des décors....,
- le commerce de détail hors magasin et marché : vente à distance dont la vente par internet, la vente à domicile, le commerce de détail par intermédiaires du commerce (559),
- le commerce de détail sur éventaires et marchés de produits non alimentaires (565),

- les activités d'entretien corporel telles que les saunas, les spas, les instituts de massage... (581),
- les activités d'enseignements divers telles que les révisions d'examens, le soutien scolaire, les formations informatique, les formations professionnelles pour adultes... (629),
- les activités de santé hors cadre réglementé telles que les psychanalystes, la médecine douce (acupuncture, homéopathie...) les rebouteux, les guérisseurs... (668),
- les activités de maintenance des systèmes et des applications informatiques (678),
- les activités de réparation de biens personnels et d'ordinateurs (692),
- les activités de photographe (745),
- les activités de design soit des activités de création textiles, de création de vêtements, de design industriel... (772),
- la préparation de documents (883) comme la correction et la révision de documents, la frappe et le traitement de texte, le secrétariat...
- la fabrication de bijoux fantaisies et d'articles similaires (898),
- les activités de création artistique qui comprennent les artistes indépendants (sculpteurs, restaurateurs d'œuvres d'art, les peintres...), les écrivains indépendants, les journalistes indépendants, les compositeurs de musique... (914),
- les traducteurs et interprètes (1536),
- les enseignements culturels comme la musique, les beaux-arts, les loisirs, le théâtre, la danse... (1557).

L'intérêt des créateurs pour le régime de l'auto-entrepreneur dans les secteurs d'activités dépend de l'activité elle-même. Les secteurs les moins concernés par l'auto-entrepreneur ne sont souvent peu ou pas adaptés au nouveau régime :

- Certains secteurs nécessitent des investissements conséquents au démarrage (achat ou location de locaux spécifiques, achat de véhicules, achat de quantités importantes de marchandise, garantie minimum pour l'installation...). Cela rend la création de certaines activités sous le régime de l'auto-entrepreneur moins facile que pour les prestations de services qui demandent souvent moins d'investissements notamment pour le matériel et les locaux (puisque l'activité est souvent pratiquée au domicile du dirigeant). Par ailleurs, le régime de l'auto-entrepreneur suppose que l'entrepreneur individuel exerce son activité sous le régime fiscal de la micro-entreprise. Or, ce régime ne permet pas la prise en compte des charges réelles liées à l'activité pour lesquelles le régime fiscal réel est bien souvent mieux adapté.
- Enfin, un certain nombre d'activités liées au secteur de l'immobilier sont exclues des entreprises pouvant bénéficier du régime fiscal de la micro-entreprise et donc du régime de l'auto-entrepreneur.

● ● ● **Quelle évolution entre 2009 et 2010 ?**

La hausse des créations du régime de l'auto-entrepreneur entre 2010 et 2009 n'est pas homogène à l'ensemble des secteurs d'activité. Cette évolution varie entre + 37 % pour le commerce et la réparation automobile et - 4 % pour le commerce de gros.

Evolution du nombre de créations d'auto-entreprises entre 2009 et 2010

Secteurs d'activité	Nombre de créations d'auto-entreprises en 2010	Evolution du nombre de créations d'entreprises entre 2009 et 2010
Activités de type secondaire	65 426	+ 19,7 %
Industrie	14 972	+ 6,5 %
Construction	50 454	+ 24,3 %
Activités de type commerce	124 700	+ 7,2 %
Commerce de détail	56 591	+ 1,1 %
Commerce de gros	2 598	- 4,2 %
Commerce de bouche	474	+ 19,1 %
Immobilier	2 840	+ 7,1 %
Hébergement et restauration	8 687	+ 8,4 %
Vente et réparation automobile	7 943	+ 37,1 %
Services en direction des personnes	45 567	+ 11,7 %
Activités de type services	168 462	+ 13,1 %
Courtage	4 486	+ 9,8 %
Transports	2 855	+ 35,4 %
Activités scientifiques et techniques	61 861	+ 14,8 %
Activités de soutien aux entreprises	27 614	+ 13,8 %
Information et communication	20 677	- 1,6 %
Enseignement	23 676	+ 22,0 %
Arts, spectacles et activités récréatives	16 448	+ 9,5 %
Santé	8 962	+ 20,1 %
Activités financières	1 883	+ 8,0 %
Ensemble des secteurs	358 588	+ 12,1 %

Six secteurs se caractérisent par une croissance d'au moins 19 % entre 2009 et 2010 :

- **Le commerce et la réparation automobile.** Dans ce secteur, la réparation de véhicules automobiles légers enregistre une des plus fortes croissances (+ 40 %).
- **Les transports** et plus particulièrement les activités de services auxiliaires des transports (chargement et déchargement, affrètement, organisation logistique, contrôles sanitaires... : + 65 %) et les activités de courriers diverses (livraison à domicile, portage de journaux, coursiers urbains... : + 42 %).
- **La construction.** Parmi les plus fortes croissances se trouvent : les activités de construction de bâtiments hors maisons individuelles (+ 60 %), les travaux de plâtrerie (+ 44 %), les travaux de menuiserie métallique et de serrurerie (+ 40 %), les travaux de charpente (+ 38 %) et les travaux d'installation d'eau et de gaz (+ 36 %).
- **L'enseignement.** Les activités d'enseignement de conduite (auto-école, voile, navigation... : + 52 %), d'enseignement de disciplines sportives et de loisirs (+ 39 %) et d'enseignement culturel tel que la peinture, la sculpture, la musique (+ 27 %) ont enregistré les plus fortes croissances dans ce secteur.
- **La santé.** Les activités qui ont le plus contribué à la hausse de ce secteur sont les professionnels de la rééducation, de l'appareillage et les pédicures (+ 28 %) et les activités de santé humaine hors cadre réglementé (+ 22 %).

Le plus souvent, les fortes hausses du nombre de créations d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur concernent les secteurs d'activité où la présence des auto-entrepreneurs est la moins importante (ratio compris entre 42 et 121 contre 136 en moyenne) à l'exception de l'enseignement.

Par ailleurs, la croissance observée entre 2009 et 2010 dans ces secteurs ne concerne pas uniquement les auto-entrepreneurs. Pour la plupart d'entre eux (à l'exception de l'enseignement et de la santé), les entreprises traditionnelles enregistrent également une croissance, bien que moins importante (entre + 3 et + 8 %).

D'autres secteurs, en revanche, ont connu une stabilisation ou une diminution du nombre de créations d'entreprises :

- commerce de détail (+ 1 %),
- les activités de l'information et de la communication (- 2 %),
- le commerce de gros (- 4 %).

Dans ces secteurs, les entreprises traditionnelles s'inscrivent également dans la stabilité ou enregistrent même une diminution.

Le commerce de détail et les activités de l'information et de la communication comptent majoritairement des auto-entrepreneurs (respectivement 177 et 219 auto-entrepreneurs pour 100 entreprises traditionnelles).

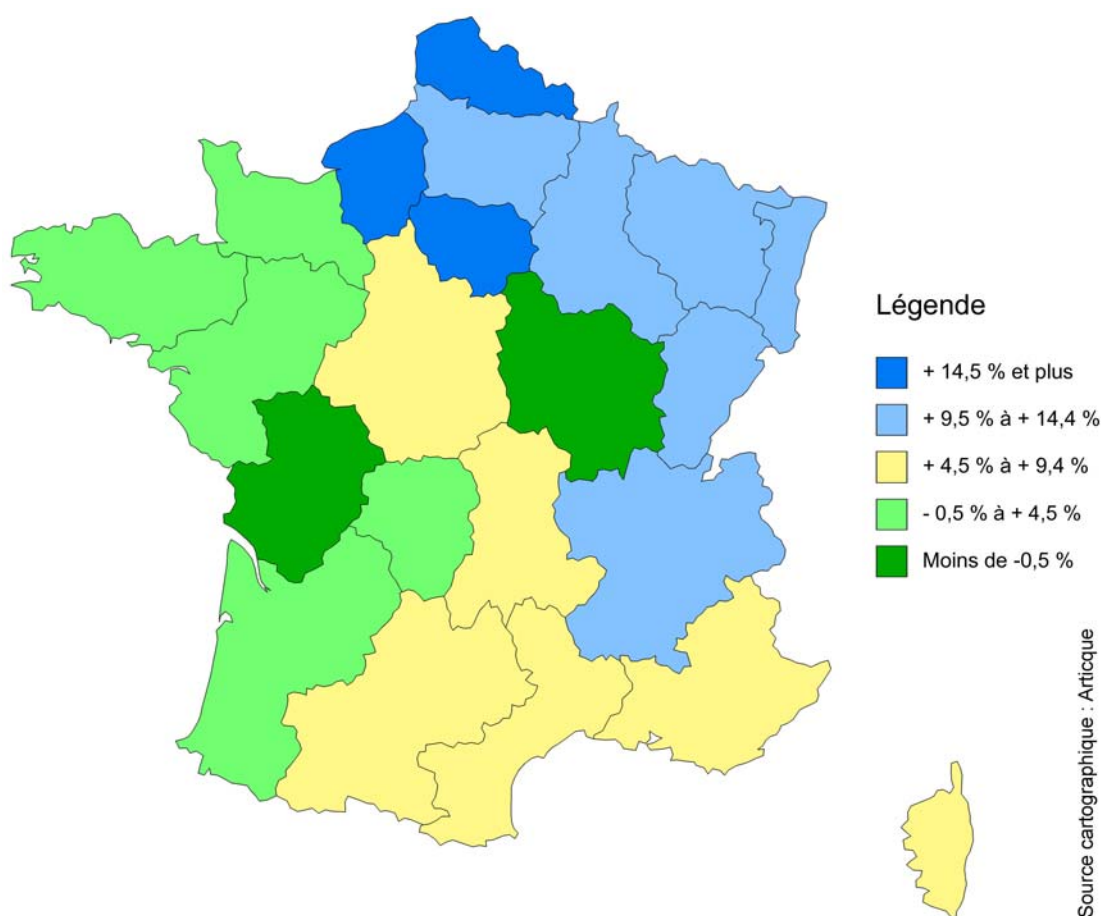
■ ■ ■ **L'implantation géographique des auto-entrepreneurs**

● ● ● **La place des auto-entrepreneurs dans les régions**

➤ **Les régions et les départements**

Dès sa mise en place, l'ensemble des régions de France métropolitaine a réservé un bon accueil au nouveau régime ; en 2010, toutes comptaient une majorité de créations sous le régime de l'auto-entrepreneur. Toutefois, les auto-entrepreneurs sont plus nombreux dans certaines régions : la Franche-Comté, la Lorraine, la Haute-Normandie, le Centre, la Champagne-Ardenne et la Basse-Normandie enregistrent des ratios compris entre 177 et 157 (contre 143 en moyenne en France métropolitaine hors Ile-de-France). A l'inverse dans d'autres régions, le ratio est bien plus faible (de 127 à 133) : Limousin, Rhône-Alpes, Ile-de-France et Corse.

Evolution du nombre de créations d'auto-entreprises entre 2009 et 2010 par région



Dans les régions, l'évolution du nombre de créations d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur entre 2009 et 2010 varie de manière importante : de + 29 % pour l'Ile-de-France à - 5 % pour le Poitou-Charentes.

Six régions se caractérisent par une croissance importante entre 2009 et 2010 : la Champagne-Ardenne (+ 12 %), l'Alsace (+ 14 %), la Lorraine (+ 14 %), le Nord-Pas-de-Calais (+ 18 %), la Haute-Normandie (+ 18 %) et l'Ile-de-France (+ 29 %). A l'exception de la Lorraine, en 2009, les auto-entrepreneurs étaient moins présents dans ces régions (le ratio était compris entre 101 et 136 auto-entrepreneurs pour 100 entreprises traditionnelles).

Quatre régions se caractérisent par une évolution négative : la Basse-Normandie, le Limousin, la Bourgogne et le Poitou-Charentes (de - 0,3 % à - 5 %). Ces régions comptent parmi celles qui recensaient le plus de créations d'auto-entrepreneurs, à l'exception du Limousin (ratio compris entre 155 et 156).

Ces résultats donnent l'impression d'un « effet rattrapage » entre 2010 et 2009 : les régions qui ont enregistré les plus fortes croissances de créations sous le régime de l'auto-entrepreneur étaient moins concernées par ces créations en 2009, à l'inverse de celles qui enregistrent les évolutions les moins favorables.

Les départements subissent le même « effet rattrapage ». Le tableau ci-dessous présente les départements qui ont connu les plus fortes évolutions (croissances supérieures à 16 %) ainsi que ceux qui ont enregistré les plus faibles (diminution d'au moins 4 %).

**Evolution du nombre de créations d'auto-entreprises entre 2009 et 2010
pour les départements qui ont enregistré les plus fortes croissances et les plus importantes diminutions.**

Départements	Evolution des créations d'auto-entrepreneurs entre 2009 et 2010	Ratio auto-entreprises /entreprises traditionnelles en 2009
Départements ayant enregistré les plus fortes croissances		
Val-d'Oise	+ 39 %	98
Paris	+ 33 %	76
Loire	+ 31 %	116
Seine-et-Marne	+ 31 %	133
Essonne	+ 30 %	134
Ardennes	+ 27 %	117
Hauts-de-Seine	+ 26 %	113
Val-de-Marne	+25 %	134
Yvelines	+ 23 %	145
Seine-Saint-Denis	+ 20 %	85
Ain	+ 21 %	140
Somme	+ 19 %	118
Hérault	+ 19 %	137
Nord	+ 19 %	115
Eure	+ 19 %	154
Isère	+ 19 %	116
Haute-Corse	+ 18 %	91
Ardèche	+ 18 %	123
Seine-Maritime	+ 18 %	76
Vosges	+ 17 %	146
Départements ayant enregistré les plus fortes diminutions		
Dordogne	- 19 %	182
Cantal	- 18 %	141
Lozère	- 11 %	135
Nièvre	- 9 %	157
Vienne	- 9 %	170
Morbihan	- 9 %	149
Côte-d'Or	- 8 %	166
Maine-et-Loire	- 7 %	131
Haute-Loire	- 6 %	113
Manche	- 6 %	158
Charente-Maritime	- 6 %	146
Aude	- 5 %	157
Gard	- 5 %	151
Charente	- 4 %	178
<i>France métropolitaine hors Ile-de-France</i>	+ 7 %	135

Les fortes croissances dans les Ardennes, l'Ardèche, la somme, la Haute-Garonne et la Meuse, entre 2009 et 2010, ont permis à ces départements d'atteindre un niveau élevé de créations d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur avec un ratio moyen ou élevé.

● ● ● **Existe-t-il un effet rural/urbain ?**

Tout comme les créations d'entreprises traditionnelles, les créations d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur surviennent majoritairement dans les espaces à dominante urbaine (respectivement 84 et 86 % des créations de France métropolitaine de 2010 sont survenues dans des zones urbaines) et plus particulièrement dans les communes appartenant à un pôle urbain (64 % des créations).

Toutefois, les auto-entrepreneurs sont proportionnellement plus présents dans les espaces à dominante rurale : en 2010, ces dernières comptent 151 créations d'auto-entreprise pour 100 entreprises traditionnelles, contre un ratio de 137 dans les zones urbaines.

Entre 2009 et 2010, le nombre de créations d'auto-entreprises est resté stable dans les zones rurales, alors qu'il a augmenté de 14 % dans les espaces à dominante urbaine. Ce sont dans les zones les plus urbaines que la hausse a été la plus importante (+ 15 % dans les communes appartenant à un pôle urbain et + 11 % dans les communes mono polarisées).

La création d'entreprises en 2010 selon les espaces urbains et ruraux

Espaces urbains et ruraux	Nombre de créations d'auto-entreprises en 2010	Evolution du nombre de créations d'auto-entrepreneur entre 2009 et 2010	Ratio auto-entreprises /entreprises traditionnelles en 2010
Espaces à dominante urbaine	295 481	+ 13,9 %	137
Commune appartenant à un pôle urbain	225 637	+ 15,3 %	131
Communes mono polarisées	53 857	+ 10,5 %	163
Communes multi polarisées	15 987	+ 7,3 %	169
Espaces à dominante rurale	54 781	+ 0,4 %	151
Communes d'un pôle d'emploi de l'espace rural	15 430	+ 3,1 %	131
Communes de la couronne d'un pôle d'emploi de l'espace rural	1 274	+ 7,6 %	183
Autres communes d'un espace à dominante rurale	38 077	- 0,8 %	161
France métropolitaine	350 262	+ 11,6 %	139

● ● ● Le cas particulier des départements d'outre-mer

L'accueil du régime de l'auto-entrepreneur a été spécifique dans les départements d'outre-mer. La première année de sa mise en place, ce régime a été peu plébiscité par les créateurs. Les créations d'auto-entreprises étaient moins fréquentes que les créations d'entreprises traditionnelles : en 2009, dans ces départements, on comptait 31 à 93 créations avec le régime d'auto-entrepreneur pour 100 créations d'entreprises traditionnelles. L'intérêt moins grand pour le régime résultait probablement du dispositif lui-même. En effet, la législation de droit commun concernant la création d'entreprises dans ces départements était plus favorable que celle de l'auto-entrepreneur. En décembre 2009, une mesure a modifié et amélioré la législation relative au régime de l'auto-entrepreneur. C'est probablement ce qui explique la part plus importante des auto-entrepreneurs parmi l'ensemble des créations en 2010.

La création d'entreprises en 2010 dans les départements d'outre-mer

Départements d'outre-mer	Nombre de créations d'auto-entreprises en 2010	Ratio auto-entreprises /entreprises traditionnelles en 2009	Ratio auto-entreprises /entreprises traditionnelles en 2010
Guadeloupe	2 071	53	60
Guyane	1 012	67	115
Martinique	2 615	93	110
Réunion	2 628	31	48
<i>France métropolitaine hors Ile-de-France</i>	<i>265 872</i>	<i>135</i>	<i>143</i>

Entre 2009 et 2010, le nombre de créations d'entreprises sous le régime de l'auto-entrepreneur a enregistré les croissances les plus fortes dans les départements d'outre-mer : + 20 % en Guadeloupe, + 20 % en Martinique, + 54 % en Guyane et + 68 % à La Réunion (contre + 7 % en France métropolitaine hors Ile-de-France). Ces fortes croissances dénotent probablement du regain d'intérêt des départements d'outre-mer pour le régime de l'auto-entrepreneur après l'amélioration de la mesure en leur faveur. Cette forte augmentation a permis aux départements d'outre-mer, en 2010, de recenser des ratios supérieurs à ceux de 2009. Toutefois, pour la Guadeloupe et la Réunion, le nombre de créations d'auto-entrepreneurs en 2010 reste inférieur à celui des entreprises traditionnelles (on compte 60 auto-entrepreneurs pour 100 entreprises traditionnelles parmi les créations de la Guadeloupe en 2010 et 48 pour la Réunion).

La forte augmentation des créations sous le régime de l'auto-entrepreneur en Guadeloupe et à la Réunion s'accompagne d'une hausse des créations d'entreprises traditionnelles (respectivement + 6 et + 8 %), alors qu'en France métropolitaine hors Ile-de-France, le nombre des créations d'entreprises traditionnelles est resté stable (+ 1 %).

Note méthodologique

■ ■ ■ Une modification du concept de création d'entreprise depuis le 1^{er} janvier 2007

Les informations statistiques relatives à la démographie des entreprises et utilisées dans ce document sont issues du répertoire des entreprises et des établissements de l'Insee et exploitées par l'APCE.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la définition du concept de création d'entreprise a été modifiée par l'Insee afin d'harmoniser les statistiques au niveau européen. Depuis cette date, une création d'entreprise correspond à l'apparition d'une unité légale exploitante n'ayant pas de prédécesseur, c'est-à-dire que la création d'entreprise doit impérativement être accompagnée de la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Définie ainsi, la nouvelle notion de création d'entreprise est plus large que la notion de création pure qui était utilisée par l'APCE jusque-là. En effet, en plus des créations pures, la nouvelle notion comprend aussi les réactivations dont la dernière cessation est survenue plus d'un an avant la nouvelle création (environ 60 % des réactivations) et les reprises d'entreprises pour lesquelles il n'y a pas de continuité de l'entreprise (environ 25 % des reprises). La continuité d'une entreprise reprise est évaluée à partir de la localisation de l'entreprise et de l'activité exercée.

Une nouvelle nomenclature des activités a été mise en place par l'INSEE depuis le 1^{er} janvier 2008. Depuis le mois de janvier 2009, les statistiques par activités sont basées sur la NAF rév. 2. Si certains secteurs d'activité sont quasiment équivalents à ceux de l'ancienne nomenclature (construction, commerce, transports...), d'autres, en revanche, ont subi des modifications.

Afin de procéder à un historique de la création d'entreprises par secteurs d'activité, les séries des créations des années précédentes (2000 à 2008) ont été recalculées selon la nouvelle nomenclature (NAF rév. 2).

Dans le but de se rapprocher au plus juste de la réalité économique et de la représentation de chacune des activités, l'APCE recompose les secteurs d'activité. Ils sont répartis en trois groupes :

- Les activités secondaires,
- les activités de type commerce,
- les activités de type services.

Par ailleurs, l'APCE a créé un secteur intitulé « commerce de bouche ». Il comprend les activités de charcuterie (10.13B), la cuisson de produits de boulangerie (10.71B), les boulangeries et boulangeries-pâtisseries (10.71C) et les pâtisseries (10.71D). Dans la nomenclature NAF rev. 2 ces activités appartiennent au secteur de l'industrie manufacturière alimentaire.